###### Projet de loi approuvant la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la dix-neuvièmereconstitution des ressources de l’Association internationale de développement

Le présent projet de loi a pour objet d’approuver l’engagement financier du Luxembourg dans le cadre la dix-neuvième reconstitution des ressources financières de l’Association internationale de développement (ci-après : « l’AID »).

La contribution du Luxembourg à la dix-neuvième reconstitution des ressources financières de l’AID s’élève à 61 070 00 euros. Elle se fera par l’intermédiaire de l’émission d’un billet à ordre dont l’amortissement est prévu sur la période de 2020 à 2028.

L’AID est l’institution de la Banque Mondiale, qui a pour mission d’aider financièrement les pays les plus pauvres de la planète par le biais de prêts concessionnels et de dons. Elle constitue la source la plus importante de crédits concessionnels pour les pays en voie de développement.

Depuis sa création en 1960, l’AID a fourni des fonds à hauteur de 375 milliards de dollars pour des investissements dans 113 pays. Le soutien apporté aux pays bénéficiaires ne cesse d’augmenter, notamment grâce à la participation de nouveaux bailleurs de fonds, pour atteindre ces trois dernières années un volume annuel moyen d’engagements de 22 milliards de dollars.

Ces fonds sont notamment destinés à financer des programmes dans les domaines de l’éducation, de la santé, des infrastructures, mais aussi de la parité des genres, de la croissance solidaire et de la lutte contre le changement climatique.

L’AID vise ainsi à réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays bénéficiaires, à améliorer les conditions de vie des populations et à stimuler la croissance économique.

L’AID jouit du rating triple A de la part des agences de notation lui permettant de proposer des prêts à des taux d’intérêts très faibles ou nuls aux pays bénéficiaires grâce à l’octroi de conditions concessionnelles.

La crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie du COVID-19 touche les pays les plus pauvres de manière substantielle et appelle à redéfinir les priorités en matière de soutien aux pays concernés. L’AID a déjà mis en place la *Fast Track COVID-19 Facility* afin de répondre aux urgences liées au secteur de santé.